

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Quiévy Michel, Maire

Etaient présents : Quiévy Michel - Lumet Danielle - Loin Bruno - Gahide Clarisse - Verbrugge Stéphanie (partie à 19H20) - Fruchart Geneviève - Dupont Nicole - Druart Marie-Claire - Langlemez Bernard - Choquet Jean-Louis - Leseultre Françoise Moreel Joëlle - Miroux Olivier - Letellier Ryan.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Lengacher Philippe donne procuration à Lumet Danielle
Bargibant Sylvie

Absents non excusés : Walquant Bertrand
Bocahut Charlie

Décédé : Bloqueau Michel

Secrétaire de séance : Druart Marie-Claire

DEBUT DE LA REUNION à 18 H 40

Vu les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID-19 le conseil municipal s'est réuni en salle des fêtes. Toutes les mesures d'hygiène et de sécurité liées aux gestes barrière ont été mises en place.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence en hommage à Monsieur Michel Bloqueau, Conseiller municipal décédé.

1°) : JURY CRIMINEL :

Après tirage au sort à partir de la liste électorale, 3 personnes ont été désignées pour établir la liste préparatoire.

2°) : SUBVENTION 2021 – E.I.M.M.E. : (documents joints à la convocation)

- ➔ Après délibération, le Conseil Municipal,
- Par 14 voix pour et 1 contre :
 - Décide d'allouer une subvention d'un montant de 3.484,95 € pour l'année 2021.
- Par 12 voix pour et 3 contre :
 - Décide que pour l'année 2022, la participation de la commune allouée à l'E.I.M.M.E. représentera 120,00€ par élève (enfant) mortagnais et 100,00 € par élève (adulte) mortagnais.

3°) : REGLES RELATIVES AU COMPTE EPARGNE TEMPS DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : **(Documents joints à la convocation)**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LOIN, Adjoint aux finances, pour quelques explications concernant le compte épargne temps.

- ➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :
- Mettre en place le compte épargne temps selon les modalités fixées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010.
- Autoriser la compensation financière des jours épargnés au titre du compte épargne temps.

4°) : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA CAPH EN DATE DU 22/04/2021 : (Documents joints à la convocation)

- ➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour approuver les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges.

5°) : MISE EN PLACE DE LA 5 G PAR FREE MOBILE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n°019-2021, le conseil municipal, a décidé l'installation d'un relais radiotéléphonique sur l'Eglise Saint-Nicolas par Free Mobile. Cependant concernant la 5 G, il était spécifié, dans cette délibération, que l'autorisation de déploiement serait donnée en fonction du rapport de l'ANSES. Ce rapport est paru et Monsieur le Maire en fait lecture au Conseil Municipal.

- ➔ Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le déploiement de la 5 G par Free Mobile, selon les termes repris dans la convention jointe à la délibération n°019-2021 du 23/02/2021.

6°) : CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET DE GARDERIE PERISCOLAIRE – REGULARISATION : (Documents joints à la convocation + distribution de nouveaux éléments)

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur LOIN, Adjoint chargé de l'A.C.M. qui expose la nécessité d'actualiser la convention liant la commune de Mortagne-du-Nord à celles de Flines-lez-Mortagne et Maulde dans la mesure où la commune de Flines-lez-Mortagne souhaite participer aux A.C.M. des vacances de Printemps et de Toussaint, aux ACM du mercredi et à la garderie pour les enfants de 2 à 15 ans et que la commune de Maulde souhaite participer aux A.C.M. des vacances de Printemps et de Toussaint pour les enfants de 12 à 15 ans, en complément de l'A.C.M. de Juillet.

- ➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :
- Approuver ces propositions.
 - Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.
 - Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Questions diverses :

- Demande de pose d'un miroir de sécurité rue de Maulde.
- Date de Congés des élus.
- Courrier de Madame VORLICEK.
- Etude écologique de la C.A.P.H. .

FIN DE LA REUNION : 20 heures 20.